



Rupture conventionnelle...ou pas

Par **Zephyra**, le **29/05/2014** à **16:34**

Bonjour,

Je vais tâcher d'être brève pour vous expliquer ce qui m'amène ici.

J'ai été embauché en tant que Secrétaire d'agence il y a environ deux ans et demi. Lors de mon entretien d'embauche, les recruteurs savaient que c'était mon tout premier poste.

La première année, cela se passait relativement bien, je me suis tout de suite très bien intégré avec mes collègues, là où ça pouvait "coincer", c'était de temps en temps avec mon chef de service qui n'était pas très...organisé, mais je m'adaptais tout de même et puis, il était quand même "sympa". Je faisais quelques erreurs, mais rien de très grave et puis, je compensais en ne comptant pas mon temps, j'ai un contrat de 35 h, mais j'en faisais plutôt 45. J'en rattrapais quelques-unes, mais pas toutes. Cela ne m'inquiétait pas vu que j'aimais bien mon travail. Seulement, voyant que je m'en sortais bien, mes responsables ont décidé de me fournir plus de tâches d'un seul coup et je me suis retrouvé avec une charge de travail énorme pour quelqu'un de seul. Du coup, en début d'année dernière, je me suis un peu retrouvé "noyé" sous la masse de travail, de plus, avec mon chef de service, la relation se dégradait, il avait des mots blessants envers moi, il ne pouvait pas "m'attaquer" sur mon travail, mais il trouvait un autre moyen, il me mettait la pression. En milieu d'année je m'en suis ouvert au Directeur Régional qui m'a dit qu'il m'aiderait, je lui ait également parlé de ma sensation de "noyade". Au début de cette année, le chef de service a changé et j'étais contente parce que je me suis dit que cela irait en s'arrangeant, j'aurais, certes autant de boulot, mais j'aurais du temps pour le faire, chose que je n'avais pas avec le précédent chef qui me "pressait comme un citron". Au mois de mars, j'ai subi une opération qui a entraîné un mois et demi d'arrêt de travail. J'avais averti ma société de ce fait, environ 6 mois avant que l'opération n'ait lieu, ils étaient donc au courant. Pendant mon absence, une autre de nos agence s'était chargé de mon remplacement, comme nous l'avions convenu. J'étais donc très

sereine pendant mon arrêt de travail.

A mon retour la semaine dernière, on m'a dit que je n'avais juste qu'à mettre un peu d'ordre dans mes dossiers, que le plus gros du travail resterait à l'agence qui s'en chargeait en mon absence, j'étais soulagé parce que cela me permettait de reprendre dans de bonnes conditions.

Lundi dernier, j'ai eu un entretien avec mon Directeur Régional qui me parla de "rupture conventionnelle" j'étais sonné, je ne pensais pas que les erreurs que j'avais commise étaient grave à ce point, n'ayant jamais reçu de lettre d'avertissement. Il m'annonça également qu'un reclassement n'était pas possible, puisqu'il n'y avait aucun poste de disponible pour moi dans la société, tout en ne me cachant pas qu'ils engageraient quelqu'un de plus qualifié pour me remplacer.

Je vous avoue que j'étais abasourdi. Certes, j'ai fait des erreurs, il y a encore certains points où je ne me sens pas très à l'aise, mais je pensais que je pourrais évoluer petit à petit et prendre de l'assurance, ils ne se sont jamais plaint de mon travail, mais ne m'ont jamais démenti quand j'ai admis avoir fait des erreurs, mais je ne pensais pas que ce serait à ce point-là.

A présent voici ma question. Quelques personnes à qui j'en ai parlé m'ont conseillé de me "battre", ne pas me laisser faire, que peut-être ils finiraient par être contraint de me garder. Seulement moi, je n'ai pas envie de partir en mauvais termes et puis, si je me "bats", quand bien même je resterais, je pense que cela mettrait une mauvaise ambiance et ils seraient toujours après moi pour monter un dossier pour pouvoir me licencier pour faute. Je n'ai pas vraiment envie de travailler dans ce genre de climat, mais d'un autre côté, quand on sait la conjoncture dans laquelle on se trouve, je ne vais pas retrouver facilement du boulot.

Que puis-je faire ? Je vous avoue que je suis très tenté d'accepter cette rupture conventionnelle, même si elle arrive un peu trop tôt à mon goût (à peine deux semaines après ma reprise du travail...c'est un peu court.)

Merci d'avance pour votre réponse.

Par moisse, le 29/05/2014 à 18:24

Bonsoir,

Vous avez exactement posé le problème.

Se battre c'est effectivement proposer une alternative à l'employeur:

* pourrir la vie du salarié jusqu'à la démission ou le licenciement

* laisser tomber -un certain temps - faute d'argument sérieux.

Et espérer que la situation évoluera dans un sens plus favorable.

C'est donc risquer une vie professionnelle pourrie qui ne fera que différer la rupture de quelques semaines/mois.

Ou surmonter un passage en placard en espérant qu'il ne dure pas trop longtemps, bref faire le gros dos en attendant le printemps.

Il est impossible de vous conseiller.

Mais quoiqu'il en soit il faut envisager le pire et, en cas de refus de la RC, commencer à

accumuler documents, courriels, notes, témoignages éventuels à l'appui d'un prochain contentieux.

Par **Zephyra**, le **29/05/2014** à **18:37**

Merci de votre réponse.

Je vais me laisser le week-end pour y réfléchir sérieusement, peser le pour et le contre. Je revois mon Directeur Régional jeudi prochain à propos de cela. Je verrais bien ce que j'aurais décidé d'ici là.